

Date de convocation :  
26 janvier 2023**Séance du 2 février 2023****Président : M. Xavier ODO****Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.**Date d'affichage :  
26 février 2023**Présents : Mmes – MM. :**

Xavier **ODO**, Isabelle **GAUTELIER**, Guillaume **MOULIN**, Najoua **AYACHE**, Florian **RAPP**, Victoria **MARI**, Irène **DARRE**, Christophe **CABROL**, Marie-Claude **MASSON**, Djamal **MESAI-MOHAMMED**, Nathalie **COURREGES**, Hervé **NOUZET**, Olivier **CAPELLA**, Maxime **MONTET**, Aurélie **FRONTERA**, Théo **VIGNON**, Pia **BOIZET**, Jérôme **BUB**, Daniela **SEIGNEZ**, Monji **OUERTANI**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 20**Ont donné procuration : Mmes – MM. :**

Frédéric **SERRA** à Isabelle **GAUTELIER**, Maria **MARTINEZ** à Marie-Claude **MASSON**, Amar **MANSOURI** à Najoua **AYACHE**, Charlotte **MARLIAC** à Olivier **CAPELLA**, Delphine **FAURAND** à Théo **VIGNON**, Chloé **OLLAGNIER** à Florian **RAPP**, Florian **CAMEL** à Victoria **MARI**, Roland **DÉCOMBE** à Pia **BOIZET**, Arnaud **DEROUBAIX** à Hervé **NOUZET**

### **ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023 - PARCOURS DE CLASSES SPORTIVES**

La Ville de Grigny souhaite poursuivre son concours au développement de l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires par la mise à disposition d'intervenants qualifiés et d'installations sportives adaptées.

Afin de renforcer l'offre sportive existante (piscine, associations locales, USEP et ETAPS) et surtout d'en assurer sa cohérence et sa continuité, la Ville a souhaité mettre en place des « parcours de classes sportives » (sur les temps scolaire et périscolaire) qui doivent contribuer à la réussite des élèves et à ouvrir l'école au monde sportif local.

Ces parcours de classes sportives sont en adéquation avec le projet éducatif municipal du PARI (Parcours d'Accompagnement à la Réussite et à l'Initiative) et bénéficient de la labellisation cité éducative.

Ils ont pour objectifs de :

- Favoriser la coéducation des enfants par le dialogue tripartite parents, enseignant et clubs sportifs ;
- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans la pratique sportive, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- Développer leur goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- Participer à leur éducation citoyenne ;
- Ouvrir les élèves sur l'extérieur et développer leur autonomie ;
- Aider les élèves à évoluer dans une bonne hygiène de vie et à adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.

Ce renforcement passe notamment par :

- La possibilité d'intégrer de nouvelles associations et donc de nouvelles pratiques sportives dans les temps scolaires et périscolaires ;
- Une augmentation de la durée d'intervention et du nombre de séances ;
- Une révision du tarif horaire et la prise en compte d'un temps de coordination pédagogique avec les équipes enseignantes sur la partie scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions types scolaire et périscolaire de partenariat avec les associations locales ci-jointes.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** les conventions types de partenariats  
jointes ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ;

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal de la Ville de l'année 2023.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Xavier ODO.

La Secrétaire,  
Victoria MARI.